

---

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

---

Lyon, le 29 mars 2021

## LA COMMUNE DE SAINT-DIDIER-AU-MONT-D'OR NON RECONNUE EN ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE

L'arrêté interministériel du 09 mars 2021 **ne reconnaissant pas** l'état de catastrophe naturelle pour mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols survenue sur le territoire de la commune de Saint-Didier-Au-Mont-d'Or, du 26 août 2019 au 31 décembre 2019 est paru au Journal officiel du 28 mars 2021.

---

Cabinet du préfet – Service de la communication interministérielle

---